

COMMUNE D'AUTREVILLE SUR MOSELLE
PROCES - VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juillet 2021
à 18 heures 30

Conseil municipal en exercice : 11
Présents : 6
Votants : 11

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf juillet, le Conseil municipal étant réuni dans le lieu ordinaire de ses séances ainsi qu'en visioconférence en application de la loi du 14 novembre 2020, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BIC

Présents dans la salle du conseil : Mélanie ANDERSEN - Jean-Jacques BIC - Jean-Paul BRUCHE - Emmanuel FERREIRA - Jérémy REICH - Marc SAUDER

Absents excusés : Xavier CHAMBRAN - Séverine DESSALLE - Laurence ECKMANN - Christophe PACHOUD - Laurent MULLER

Pouvoir : Laurence ECKMANN et Xavier CHAMBRAN à Jean-Jacques BIC
Laurent MULLER à Marc SAUDER
Séverine DESSALLE à Mélanie ANDERSEN
Christophe PACHOUD à Emmanuel FERREIRA

Secrétaire de séance : Jérémy REICH

ORDRE DU JOUR :

- Déclassement des sentiers zone 1AU suite à enquête publique (conclusions du commissaire enquêteur en pièces jointes)
- Modification budgétaire n°2 (modification PLU)
- Augmentation du contrat d'Audrey MULLER (accompagnatrice bus et cantine)
- Renouvellement du contrat avec SEGILOG (logiciel de la mairie)
- Contrat d'apprentissage Margaux ROYER
- Subvention exceptionnelle à la MJC-MPT de Millery
- Questions diverses

32/2021	DECLASSEMENT DES SENTIERS ZONE 1AU SUITE A ENQUETE PUBLIQUE
---------	--

Vu la délibération n°24/2021 du 20 avril 2021 par laquelle le Conseil Municipal actait la demande de déclassement des sentiers à l'intérieur de l'emprise de la zone 1AU afin que l'aménageur puisse effectuer les travaux nécessaires au futur lotissement sous réserve de l'obtention du permis d'aménager, purgé des délais de recours.

Vu cette même délibération qui autorisait la mise à enquête publique par le maire du projet de déclassement des sentiers concernés.

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 juin 2021 au 24 juin 2021.

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 9 juillet 2021, portés à la connaissance du Conseil Municipal et du public.

Prenant acte que le commissaire enquêteur a émis un **AVIS FAVORABLE** sans réserve ni recommandation au projet de déclassement des sentiers compris sur le territoire communal en section AB et présents dans la zone 1AU du PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de déclasser les sentiers compris sur le territoire communal en section AB et présents dans la zone 1AU du PLU selon le plan soumis à enquête publique joint à cette délibération.

Vote : unanimité

33/2021	<i>DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET N°2</i>
---------	---

Le maire expose qu'il y a lieu de modifier le budget primitif et de créer l'opération 195 pour la modification du PLU pour la création de l'accès à un futur lotissement. Il convient de procéder aux virements de crédits et à l'ouverture de crédits suivants :

Article	Opération	Libellé	Dépenses
020		Dépenses imprévues d'investissement	- 2 310.00 €
202	195	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	2 310.00 €

- Virement de crédits de 2 310.00 € du compte 020 (Dépenses imprévues d'investissement) au compte 202 (Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre) opération 195.

Vote : unanimité

34/2021	<i>MODIFICATION DE LA DUREE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE DE MADAME AUDREY MULLER</i>
---------	---

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la fin du contrat de Charlyne CORNIL, accompagnatrice des élèves dans le transport scolaire et la restauration scolaire, il y a lieu de la remplacer durablement.

Audrey MULLER ayant un contrat de 15h par semaine, le Maire propose de lui rajouter 10h supplémentaires afin d'assurer les missions d'accompagnement des enfants dans le bus scolaire et à la cantine et donc de passer son contrat de travail à 25 heures par semaine (contrat annualisé).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide de passer le contrat de travail de Mme Audrey MULLER de 15h à 25h par semaine à partir du 1^{er} septembre 2021.
- Autorise le Maire à signer le nouveau contrat de travail.

Vote : unanimité

35/2021	CONTRAT SEGILOG
---------	------------------------

Monsieur le Maire présente le contrat de renouvellement d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG pour une durée de 3 ans et un montant annuel de 1660 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de renouveler le contrat avec la société SEGILOG.
- Autorise le Maire à signer le contrat.

Vote : unanimité

36/2021	CONTRAT D'APPRENTISSAGE MARGAUX ROYER
---------	--

Margaux ROYER qui habite rue du Planté à Autreville-sur-Moselle va entreprendre une formation en alternance à la rentrée de septembre 2021 afin d'obtenir un diplôme lui permettant d'exercer dans le domaine de la petite enfance.

Elle souhaite effectuer son apprentissage à l'école Emile Schmitt d'Autreville-sur-Moselle.

La directrice de l'école et l'ATSEM employée dans la classe ont donné leur accord.

L'apprentie sera rémunérée à hauteur de 43% du SMIC à partir de ses 18 ans (octobre 2021).

Une aide de l'Etat sera demandée et viendra compenser cette dépense pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte l'apprentissage en alternance de Margaux Royer à l'école Emile Schmitt d'Autreville-sur-Moselle à partir du 1^{er} septembre 2021
- Autorise le maire à signer son contrat d'apprentissage
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

37/2021	SUBVENTION MJC-MPT MILLERY – MARCHE CONTRE LE CANCER
---------	---

Le maire informe le Conseil Municipal que la MJC-MPT de Millery a organisé une marche contre le cancer le dimanche 4 juillet dans le cadre de la fête de l'été organisée par les associations et les communes d'Autreville et Millery.

Afin de permettre l'utilisation sécurisée des chemins communaux par les marcheurs, la commune a fait nettoyer (broyage et élagage) le chemin de la Grosse Haye.

Sensible à la cause de la lutte contre le cancer (les dons récoltés seront intégralement versés à l'Institut de Cancérologie de Lorraine), l'entreprise en charge des travaux les a effectués à titre gratuit.

Le maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle à la MJC-MPT de Millery afin d'abonder les dons récoltés lors de la marche contre le cancer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 200 € à la MJC-MPT de Millery pour l'organisation de la marche contre le cancer. Cette somme sera reversée intégralement à l'ICL.

Vote : unanimité

